

DOSSIER DE PRESSE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les chiffres-clés de la Justice en 2003 et au troisième trimestre 2004

18 novembre 2004



SOMMAIRE

■ Communiqué

■ Les chiffres-clés de la justice

■ Le baromètre trimestriel des juridictions

- Situation des affaires civiles dans les tribunaux de grande instance (Tableau 1)
- Situation des affaires civiles dans les cours d'appel (Tableau 2)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance (Tableau 3)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance concernant les mineurs (Tableau 4)
- Activité des tribunaux pour enfants (Tableau 5)

■ Les chiffres de l'aide juridictionnelle au 1^{er} semestre 2004

Communiqué

**DOMINIQUE PERBEN, GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,
PRESENTE LES CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE EN 2003
ET LES INDICATEURS DE RESULTAT ET DE PERFORMANCE
DES JURIDICTIONS POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2004**

Conformément à ses engagements, et afin d'accroître la transparence et d'améliorer l'évaluation des actions de la Justice et la mesure de ses progrès, Dominique Perben rend public le " baromètre trimestriel des juridictions " pour le troisième trimestre 2004, à l'occasion de la présentation des chiffres-clés de la Justice.

Dominique Perben entend dorénavant rendre public ce " baromètre trimestriel " tous les trimestres, environ 1 mois après la fin du trimestre.

Les principaux chiffres de l'activité judiciaire en 2003 et 2004 témoignent des efforts fournis pour améliorer le fonctionnement des services rendus aux justiciables :

- **Des efforts maintenus face à l'augmentation de l'activité pour réduire la durée de traitement des affaires en matière civile.**

Malgré les variations saisonnières, on observe que la durée de traitement des dossiers terminés continue de diminuer (-0,8 mois pour les TGI, -0,3 mois pour les cours d'appel).

- **L'efficacité du traitement de la délinquance en matière pénale :**

Les chiffres définitifs confirment les évaluations : le taux de réponse pénale est passé de 68,2% en 2002 à 72,1% en 2003. Ceci résulte de l'augmentation du nombre de poursuites : 654 513 au lieu de 624 335. Cette efficacité est particulièrement évidente pour la délinquance des mineurs dont le taux de réponse pénale s'élève à 80,3%.

Les évaluations sur les trois premiers trimestres 2004 confirment que l'activité pénale continue de croître. Après l'augmentation nette de l'activité des tribunaux correctionnels en 2003 (399 737 décisions, soit +2,9% par rapport à 2002), on peut déjà évaluer, malgré les variations saisonnières des chiffres, qu'en rythme annuel :

- les poursuites engagées par les parquets ont augmenté d'au moins 3% ;
- les parquets ont accentué la politique d'alternatives aux poursuites. : ces dernières ont fortement augmenté de 20% ;
- le nombre de jugements prononcés par les tribunaux correctionnels a augmenté de 3%.

- **L'amélioration de l'accès à la Justice :** avec des taux d'admission à l'aide juridictionnelle jamais atteints : +10% en 2003 et +11,9% au premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003.

Les statistiques des juridictions pour les trois premiers trimestres 2004, sont consultables sur le site :

www.justice.gouv.fr (rubrique publications)

Le baromètre trimestriel des juridictions

- Situation des affaires civiles dans les tribunaux de grande instance
(Tableau 1)
- Situation des affaires civiles dans les cours d'appel
(Tableau 2)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance
(Tableau 3)
- Activité pénale des tribunaux de grande instance concernant les mineurs
(Tableau 4)
- Activité des tribunaux pour enfants
(Tableau 5)

Les chiffres de l'aide juridictionnelle au premier semestre 2004

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Une hausse significative en 2003

Le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle a augmenté de près de 10% en 2003.

Ainsi, près de 755 850 justiciables ont pu bénéficier de la prise en charge de leurs frais d'avocat par le Ministère de la Justice.

Une poursuite de l'effort en matière d'accès à la Justice en 2004

Au premier semestre 2004, les admissions à l'aide juridictionnelle ont progressé de 11,9% par rapport au premier semestre 2003. Cette forte augmentation concerne à la fois les admissions au civil (+11,3%) et au pénal (+12,6%).

Aide juridictionnelle totale, aide juridictionnelle partielle et rejets

		1 ^{er} semestre 2003	1 ^{er} semestre 2004	1 ^{er} semestre 2004
			1 ^{er} semestre 2003	
Admissions	AJ totale	339 442	13,5%	385 294
	AJ partielle	49 475	0,6%	49 759
	Toutes admissions	388 917	11,9%	435 053
Rejets		41 413	-8,1%	38 050
	Taux de rejets (%)	9,6		8,0
Toutes décisions		430 330	9,5%	473 103

Source : Répertoire de l'aide juridictionnelle (statistique au 15/10/2004)